



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**SÉANCE ORDINAIRE  
MARDI 2 JUIN 2020**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le deuxième jour du mois de juin 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

**CONSIDÉRANT** l'actuelle pandémie causée par le virus COVID-19 et l'Arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, la séance du conseil municipal se tient à huis clos au Centre Paulinoix afin de respecter la distanciation.

Étaient présents : Le maire, monsieur Claude Leroux, et les conseillères mesdames France Desroches et Carol Rivard, et les conseillers messieurs Pierre Bisailon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir et le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, et l'inspecteur municipal monsieur Jacques-M. Daigle étaient présents.

**Résolution # 2020-06-113  
OUVERTURE DE LA SESSION**

Proposée par monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE** procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 2 juin 2020 à 19 h 30.

**Résolution # 2020-06-114  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, monsieur Claude Leroux, exerce son droit de veto et retire le point 6.4 de l'ordre du jour « 6.4 Résolution ingérence du maire dans la gestion des ressources humaines de la municipalité ».

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**D' l'ordre du jour avec le retrait du point 6.4 lequel sera remis à la session ordinaire du 7 juillet 2020.**

**Résolution # 2020-06-115  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

#### **Résolution # 2020-06-116** **COMPTES À ACQUITTER**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 mai au 2 juin 2020 dont le montant est de 41 427,88 \$.

**En vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique des rassemblements est suspendue.**

Conséquemment, l'adoption des règlements numéros **390-2020**, **391-2020** et **392-2020** ainsi que la **dérogation mineure** demandée pour le 58, rue Boucher, sont suspendus jusqu'à ce que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le permette :

- 390-2020**      modifiant le plan d'urbanisme pour les zones de consolidation;
- 391-2020**      modifiant le règlement de zonage # 231-2006 pour les zones de consolidation;
- 392-2020**      modifiant le règlement de zonage # 231-2006 de façon à modifier le zonage pour le centre de plein air l'Estacade, la hauteur des bâtiments ainsi que les deux zones (Gamache et Fortin);

**Demande de dérogation mineure (58, rue Boucher).**

#### **Résolution # 2020-06-117** **AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT # 393-2020**

Règlement décrétant une dépense d'environ 150 000 \$ avant taxes et un emprunt d'environ 112 500 \$ pour les travaux de rehaussement, mise en forme et pavage de la 64<sup>e</sup> Avenue et de la rue Des Noyers.

#### **Résolution # 2020-06-118** **RAPPORT FINANCIER 2019 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

### IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice 2019 et du rapport du vérificateur externe, le tout tel que préparé et soumis par la firme Beaulieu & Associés CPA Inc.

### **Résolution # 2020-06-119**

#### **MANDAT À L'AVOCAT POUR DEUX DOSSIERS EN INFRACTION**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate la firme Dunton Rainville dans les dossiers en infraction suivants : Matricules 2297 09 0981 et 2198 93 3791.

### **Résolution # 2020-06-120**

#### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT MUNICIPAL À J. L. PRIEST INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la construction de l'entrepôt municipal;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat à la firme J. L. Priest inc., ayant fourni la soumission la plus basse conforme, soit 439 015 \$ avant taxes pour la construction de l'entrepôt municipal.

### **Résolution # 2020-06-121**

#### **APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

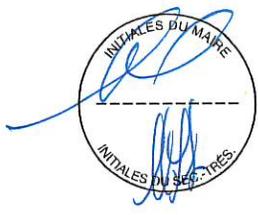
**CONSIDÉRANT QUE** le coût de construction de l'entrepôt municipal excède le montant du règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT QU'**un emprunt de 44 356,88 \$ au fonds de roulement s'avère plus avantageux que de modifier le règlement d'emprunt;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix emprunte un montant de 44 356,88 \$ au fonds de roulement sur une période de 10 ans représentant un remboursement de 4 436 \$ par année.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2020-06-122 (ANNEXE 1)**

#### **PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014 À 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

### **Résolution # 2020-06-123**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION / ADOPTION DES MODIFICATIONS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux articles 30 et 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., C.s-3.4), la Municipalité Régionale de Comté du Haut-Richelieu doit adopter et soumettre son projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération modifié au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions prévues à l'article 16 de la loi stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma de couverture de risques en sécurité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

incendie doit procéder à l'adoption des modifications et du plan de mise en oeuvre prévu pour leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont pris connaissance du contenu des modifications et du plan de mise en oeuvre du projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et se disent en désaccord avec certains éléments apportés et désirent que ceux-ci soient modifiés avant d'accepter le plan de mise en oeuvre tel que soumis;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon ;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix refuse d'adopter le plan de mise en oeuvre intégré au projet de modification du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu de deuxième génération.

#### **Résolution # 2020-06-124**

#### **ENTRAIDE INTERMUNICIPALE – MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'entraide de Napierville ne sont pas conformes aux objectifs de la *Loi sur la sécurité incendie* et de l'*Entente intermunicipale des Grandes-Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence*;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'entraide de Napierville visent plutôt à assurer une desserte régulière en multicaserne sur le territoire de Saint-Blaise-sur-Richelieu puisque Napierville ne répond pas aux exigences du schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) résolutions manifestant notre désir d'entamer des discussions vous ont été transmises (réf. : résolutions # 2020-03-68 et # 2020-04-95);

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QU'**à partir du 5 juin 2020 à 0 h 01, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne répondra qu'aux appels 10-07, 10-09 et code 98.

#### **Résolution # 2020-06-125**

#### **MANDAT À LA FIRME BEAULIEU ET ASSOCIÉS CPA INC. POUR LA REDDITION DE COMPTE TECQ 2014- 2018**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate la firme Beaulieu et Associés CPA Inc. pour un mandat de rapport d'audit de la reddition de compte finale du programme TECQ 2014 - 2018.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2020-06-126**

#### **MANDAT ADDITIONNEL – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA 67<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de la deuxième couche d'asphalte devraient s'échelonner sur une période de deux à trois jours, contrairement à la prévision d'une seule journée;

**CONSIDÉRANT** la complexité du dossier;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal accorde un mandat additionnel de deux journées de surveillance à la firme Groupe Civitas inc. dans le cadre des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de la 67<sup>e</sup> Avenue.

### **Résolution # 2020-06-127**

#### **ABOLITION DE QUATRE (4) POSTES « POMPIER/COL BLEU »**

**CONSIDÉRANT QU'**à l'évidence, après une période d'essai de plusieurs semaines, la double fonction « pompier/col bleu » n'a pas donné le résultat escompté;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal abolit les quatre postes de pompier/col bleu des employés numéros 32-0002, 32-0003, 32-0004 et 32-0005.

### **Résolution # 2020-06-128**

#### **PROJET – CHAUDRONS ET CRAMPONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a la possibilité de se joindre à plus de huit (8) autres municipalités du Haut-Richelieu pour la mise en place de groupes de marche chaque semaine, et de cuisines collectives regroupées par secteur une fois par mois, le tout pour les personnes âgées du territoire rural;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de 30 475 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie, offert par le Secrétariat des aînés du MSSS, a été accordée pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** Loisirs et Sport Montérégie est l'organisme porteur et fiduciaire de ce projet et collabore avec l'équipe locale de la santé publique du CISSS Montérégie-Centre pour l'organisation et la mise en place de ce projet;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix confirme la participation de la municipalité au projet Chaudrons et crampons.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **Résolution # 2020-06-129**

#### **PROJET – LES ATELIERS MIAM MIAM DE CROQUARIUM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a la possibilité de se joindre à sept (7) autres municipalités pour un atelier d'animation culinaire d'une durée d'une demi-journée pour chaque municipalité et s'adressant à des enfants de 5 et 8 ans, ainsi qu'une formation sur l'éducation au goût à l'attention de 20 adultes travaillant avec les enfants pour l'ensemble des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QU'**une subvention de 7 000 \$ dans le cadre du programme « Cultivez l'avenir : Cuisinons ensemble des aliments d'ici » de 100 degrés a été accordée pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** Croquarium a été déterminé comme l'organisme qui réalisera les ateliers aux enfants ainsi que la formation aux adultes;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix confirme la participation de la municipalité au projet Les ateliers Miam Miam de Croquarium.

### **Résolution # 2020-06-130**

#### **DIRECTIVE À CAUCA – RÉPONSE SUR TERRITOIRE DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix n'a aucune entente signée avec la municipalité de Napierville relative à la couverture du territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

#### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix avise la firme CAUCA que le service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ne répondra qu'aux appels 10-07, 10-09 et code 98.

**QUE** le présent avis prend effet immédiatement.

### **Résolution # 2020-06-131**

#### **TRANSMISSION DES FACTURES À SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2020-05-158 de la municipalité de Napierville par laquelle elle nous informe qu'elle refuse d'acquitter les factures # 20031, 20033, 20034 et 20035 relatives à des appels incendie sur le territoire de Saint-Blaise-sur-Richelieu;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix transmette directement à la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, les factures que son fournisseur de services incendie refuse d'acquitter.

#### **Résolution # 2020-06-132**

#### **ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS) – DEMANDE D'ABOLITION**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté, le 21 septembre 2011, le Décret 964-2011 intitulé « Municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu, du Haut-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville – Déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire »;

**CONSIDÉRANT QUE** ce décret établit une zone d'intervention spéciale (ZIS);

**CONSIDÉRANT QUE** l'application des dispositions particulières relatives à la zone d'intervention spéciale n'a pas d'échéance;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'époque de l'adoption du décret, les MRC concernées ont demandé de fixer une date de caducité de la ZIS au même titre que l'échéance du délai de reconstruction;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'alors, M. Laurent Lessard, a plutôt invité les MRC concernées par ce Décret à solliciter ultérieurement l'abolition de la zone d'intervention spéciale;

**CONSIDÉRANT QU'**il importe de rappeler que les objectifs poursuivis et édictés par le Décret 964-2011 déclarant une zone d'intervention spéciale sur le territoire des municipalités régionales de comté du Haut-Richelieu, de la Vallée-du-Richelieu, de Brome-Missisquoi et de Rouville sont les suivants :

1. Offrir aux personnes sinistrées de pouvoir faire la réfection ou la reconstruction de leur habitation domiciliaire, à certaines conditions, et ce, le plus rapidement possible;
2. Favoriser la réintégration des ménages à leur milieu domiciliaire d'appartenance;
3. Éviter de porter préjudice, notamment financier et psychologique, à des personnes déjà lourdement affectées par la perte de leurs biens;
4. Faire en sorte que l'ensemble des municipalités et des personnes sinistrées visées soit soumis à des normes uniformes, édictées par le présent décret;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois (3) autres MRC concernées par la ZIS établie en 2011 sont d'accord pour l'abolir (Brome-Missisquoi, résolution 280-0814 du 19 août 2014; Vallée-du-Richelieu, résolution 14-08-259 du 21 août 2014; Rouville, résolution 15-09-9763 du 2 septembre 2015);

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a rendu accessible le « Plan de protection du territoire face aux inondations » en mars 2020 où il est spécifié, à la mesure 5, que l'application du régime transitoire visera à permettre la levée de la ZIS 2019 suite à une deuxième reddition de compte municipale jugée satisfaisante, soit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**CONSIDÉRANT QU'**aucune mention quant à la levée de la ZIS 2011 n'apparaît dans le « Plan de protection du territoire face aux inondations » et que le nouveau



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

cadre normatif viendra assurer une application uniforme et rigoureuse des règles d'aménagement en zones inondables;

**CONSIDÉRANT QUE** les ZIS décrétées en 2011 et 2019 affectant le territoire du Haut-Richelieu ne peuvent être en vigueur simultanément au « Plan de protection du territoire face aux inondations »;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de lever la ZIS 2011 au même moment que la ZIS 2019 afin d'assurer une cohérence quant à l'application du nouveau cadre réglementaire en zones inondables.

**DE** demander l'appui des MRC Brome-Missisquoi, Vallée-du-Richelieu et Rouville.

### **Résolution # 2020-06-133**

#### **CPA L'ESTACADE – DEMANDE D'AUGMENTATION DES COÛTS – FRAIS RELIÉS À LA COVID-19**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de Plein Air l'Estacade est durement touché par les répercussions de la COVID-19 notamment, l'annulation des sorties scolaires et l'annulation du camp de vacances;

**CONSIDÉRANT QUE** les mesures sanitaires imposées par le gouvernement occasionnent des frais importants non prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de Plein Air l'Estacade demande à la municipalité un montant additionnel de 200 \$ par enfant, soit une somme de 820 \$ au lieu de 620 \$;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix maintient sa contribution de 620 \$ par enfant.

**QUE** le conseil versera au Centre de Plein Air l'Estacade tout montant reçu des gouvernements à titre de subvention attribuée dans le cadre des frais additionnels occasionnés par la pandémie pour la mise en place des mesures exceptionnelles.

### **Résolution # 2020-06-134**

#### **OUVERTURE PARTIELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LUCILE-LANGLOIS-ÉTHIER**

**CONSIDÉRANT** la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et en attendant une réouverture complète des bibliothèques;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**CONSIDÉRANT** que les directives gouvernementales concernant l'ouverture partielle des bibliothèques ne permettent pas actuellement aux abonnés d'accéder aux volumes sur les rayons et les présentoirs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du responsable de la bibliothèque, monsieur Roger Langlois;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix procède à l'ouverture partielle de la bibliothèque Lucile-Langlois-Éthier.

**QUE** les prêts de livres se feront sur rendez-vous seulement.

### **Résolution # 2020-06-135**

#### **FERMETURE DU BLOCKHAUS DE LA RIVIÈRE-LACOLLE – SAISON 2020**

**CONSIDÉRANT** la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement;

**CONSIDÉRANT** toutes les mesures imposées par le gouvernement du Québec pour la réouverture des musées;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

### **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix maintient la fermeture du blockhaus de la Rivière-Lacolle pour la saison touristique 2020.

### **Résolution # 2020-06-136**

#### **FERMETURE DU PARC MAURICE BOISSONNAULT ET PARC DE LA MAIRIE**

**CONSIDÉRANT** la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement;

**CONSIDÉRANT** toutes les mesures imposées par le gouvernement du Québec pour la réouverture des parcs;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

### **IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix maintient la fermeture du parc Maurice Boissonnault et du parc de la mairie (près du Centre Paulinoix), et ce, pour une période indéterminée.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix



No de résolution  
ou annotation

**Résolution # 2020-06-137**

**AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET MULTICASERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale des trois municipalités ainsi que les directeurs des services de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Lacolle ont ensemble élaboré l'entente intermunicipale et multicaserne;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, l'entente intermunicipale et multicaserne avec les municipalités de Lacolle et Saint-Valentin.

**Résolution # 2020-06-138**

**CONTRAT ABATTAGE D'ARBRES AU REFUGE**

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisailon, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat d'abattage et de déchiquetage de neuf (9) arbres à la firme Entretiens MV au coût de 4 200 \$, taxes en sus. Le tout selon la soumission n° 415 datée du 30 mai 2020.

**Résolution # 2020-06-139**

**CRÉATION DE DEUX (2) POSTES « POMPIER TEMPS PLEIN »**

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2020-06-127 abolissant la double fonction pompier/col bleu;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal procède à la création de deux (2) postes « pompier temps plein » pour les employés numéros 32-0004 et 32-0005.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois de mai.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

**DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose ses rapports d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de mai.

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES  
LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS**

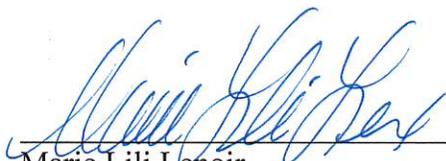
La coordonnatrice au service des loisirs et événements, Madame Julie Brosseau, dépose son rapport du mois de mai.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné que la session se tient à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la résolution numéro: 2020-06-116, 2020-06-119, 2020-06-120, 2020-06-121, 2020-06-125, 2020-06-126, 2020-06-133, 2020-06-138, 2020-06-139.

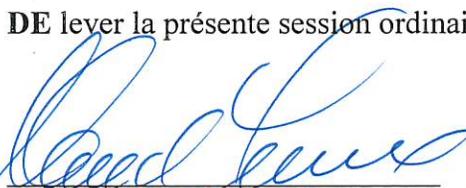
  
\_\_\_\_\_  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2020-06-140  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisailon;

**IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

**DE lever la présente session ordinaire à 22 h 05.**

  
\_\_\_\_\_  
Claude Leroux  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Marie Lili Lenoir  
Directrice générale et secrétaire-trésorière